

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMPOSANTE DU 26 SEPTEMBRE 2016</p>
--

Présents

Françoise ANCEAUX
Franck BARBIER
Flavie BAUDUIN
Frédéric CADIOU
Sandrine DE CROOS
Ghislaine DENISSELLE
Sophie DICTUS
Sylvie DIVERCHY
Noémie FAUCOURT
Nils GUEGUEN
Philippe JOSPIN
Sébastien MALAPEL
Guillaume RICHARD
Emilie SIMONEAU

Excusés :

Charles CAMBIER–Pouvoir à Noémie FAUCOURT
Alexis JACQUEMIN– pouvoir à Flavie BAUDUIN
Séverine LEMIZE–Pouvoir à Sophie DICTUS

1° Présentation d'Emilie SIMONEAU

E SIMONEAU commence tout d'abord par remercier Franck BARBIER pour ce qu'il a réalisé pour la FSMS.

Elle procède ensuite à sa présentation, puisqu'elle est nommée administratrice provisoire à compter du 19 septembre 2016 et jusqu'au 30 juin 2017.

Les élections du nouveau directeur auront lieu mi-juin 2017.

Elle se fixe le carnet de route suivant :

- Favoriser la réussite de nos étudiants et leur insertion professionnelle
 - Favoriser l'innovation pédagogique
 - Favoriser le développement de formations autofinancées
 - Pour l'équilibre dans les formations
 - Valoriser la FSMS et ses étudiants
- Cérémonie de remise des diplômes / Best of STAPS le 1^{er} juin 2017.

Elle souhaite le bien-être de chacun. Pour ce faire elle compte mettre en œuvre les compétences suivantes, en plus de son investissement personnel : rigueur, écoute et travail d'équipe.

2° Approbation du compte rendu du conseil du 10/06/2016

Il n'y a pas de remarques des conseillers.

*Vote pour le compte rendu du 10/06/2016 :
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

3° Informations générales

En ce qui concerne les mouvements de personnel, E SIMONEAU précise que la FSMS accueille les personnes suivantes :

M Jérôme Danel, PRAG

Valérie Grimault, ATER en Psycho-Ergo (100%)

Madji Ruis, ATER en Biomécanique (100%)

Aurore Huchez, MCF ESPE *en "détachement partiel" de l'ESPE pour l'Ecrit 2, Oral 1, Gymnastique*

Deux enseignants vont partir en retraite : Jean-Pierre Bogialla et Michel Calvin.

Joëlle Coasne (FSMS) a obtenu un poste de MCF.

Enfin, Marie-Anne CZIRKOS, adjoint technique, quitte la FSMS pour la Direction des Affaires Financières.

E SIMONEAU fait ensuite le point sur les effectifs de la FSMS qui s'élèvent à 997, une augmentation par rapport à l'année précédente qui occasionne la création de 3 groupes supplémentaires en licence et 1 groupe en Master MEEF.

Elle rappelle le calendrier qui a été voté en juin pour mémoire et passe ensuite à la présentation des résultats de la campagne de taxe d'apprentissage 2016. La collecte s'élève à 68 230€ dont 40 k€ de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le Master IEAP. Elle va solliciter les Responsables de filières afin d'identifier les besoins et projets dans les différentes filières pour une exécution avant fin décembre.

F BARBIER rapporte les différents thèmes évoqués lors du dernier conseil des Directeurs.

- Dans le cadre du plan Vigipirate, une cellule a été constituée avec M Dulion à sa tête et M Vaganay, M Regnier ainsi que Mme Dutilleul. Il faut contacter l'une de ces 4 personnes en cas de problème. Par ailleurs, une surveillance est organisée par le réseau national de Sécurité.
- Une réorganisation de l'UVHC va avoir lieu selon des décisions actées au CA de juin. Il y aura une limitation du nombre de composantes en formation et recherche qui seront organisées selon 2 pôles : Humanités et Sciences et Technologies. Il va y avoir un mouvement d'opportunité pour l'ENSIAME d'intégrer l'INSA auquel un certain nombre de masters pourra être associé.

Des groupes de travail vont être organisés pour accompagner ces changements.

4° Modification du Règlement du contrôle des connaissances

E SIMONEAU présente le texte intégrant les modifications présentées lors du conseil de juin. En préambule, elle explique qu'il y a deux types de modifications :

- obligatoires car liées aux Règles de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
- à valider car liées aux spécificités de la FSMS et aux Activités Physiques Sportives et Artistiques (→ Art. 5 et 7)

Article 18 :

F BARBIER souhaite ajouter que si l'étudiant repasse une UE, il peut décapitaliser l'UE et la repasser l'année suivante pour améliorer sa note.

S DIVERCHY fait remarquer que cela va poser des problèmes de faisabilité sur APOGEE pour enlever la note

P JOSPIN trouve que cela pourrait entraîner une baisse de motivation sur certaines matières pour se focaliser sur d'autres.

S MALAPEL précise qu'il faut avoir les moyens administratifs pour le faire.

F CADIOU souligne qu'il y aura des notes à 0 sur les relevés de notes.

E SIMONEAU propose donc de reporter le dispositif afin d'en mesurer toutes les conséquences.

S DICTUS pense qu'il faut innover pour se démarquer des autres universités.

F ANCEAUX estime qu'il ne faut pas être bloqué par un logiciel et devoir de ce fait reporter une innovation.

F BARBIER préconise d'ajouter la condition suivante : « selon un processus indiquant sa motivation et sa stratégie auprès du responsable de filière ».

Article 5 :

N GUEGUEN fait remarquer qu'au paragraphe 5.2 il est indiqué que la présence en cours est vivement conseillée alors qu'il est indiqué en préambule que les cours sont obligatoires.

E SIMONEAU propose d'ajouter dans le § 5.2 que « seule la note de rattrapage sera prise en compte ».

P JOSPIN précise que c'est à partir de la 3^{ème} absence et non 4^{ème} que l'étudiant est considéré comme défaillant.

Article 7 :

P JOSPIN évoque le fait que ses collègues soient gênés par l'obtention d'une note inférieure ou égale à 9/20.

Sur le principe, S DE CROOS est ennuyée du fait de donner une note à un étudiant n'ayant pas pratiqué.

N GUEGUEN estime que si l'on confie des tâches à l'étudiant, il n'est pas juste qu'il ne puisse obtenir plus de 9/20.

F CADIOU estime que c'est mieux que d'obtenir 0/20 comme auparavant.

F BARBIER fait remarquer que durant ses exercices en tant que Directeur, aucun étudiant n'a échoué en raison des notes de sport.

Adoption du règlement des connaissances 2016-2017 modifié ainsi :

Article 5 : Modalités et évaluation

Pour l'ensemble des éléments constitutifs, l'évaluation des connaissances sera effectuée sous forme d'un contrôle continu (devoir, dossier, examen sur table) et/ou d'un contrôle terminal avancé à la fin d'un cycle d'enseignement, portant sur le programme abordé durant le semestre. Tout devoir ou dossier rendu après la date et heure fixées par l'enseignant ne pourra être corrigé et noté.

5.1. Pratique APSA (Polyvalence et Spécialité)

L'étudiant sera évalué sur plusieurs APSA pendant et/ou à la fin de chaque cycle dans les deux semestres.

Les cours sont obligatoires sauf cas dérogatoires (statut d'étudiant(e) salarié(e) et statut d'étudiant(e) sportif(ve) de haut niveau). L'étudiant(e) sera évalué(e) en CCF (contrôle en cours de formation). Un CT (contrôle terminal) permet aux étudiants(es) salariés(es) ou sportif(ves) de haut niveau d'être évalués(es) lors de l'avant-dernière et/ou la dernière séance. Ces étudiants(es) à profil particulier doivent s'organiser pour être présents(es) à celle-ci.

Une note sur 20 est attribuée et il n'y a pas de session de rattrapage.

5.2. Théorie APSA de Polyvalence

L'étudiant(e) est évalué(e) en CT (contrôle terminal) lors de la semaine d'examen. Une session de rattrapage est organisée pour les étudiants(es) n'ayant pas obtenu 10/20.

Les étudiants(es) ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 en théorie peuvent toutefois repasser la session de rattrapage pour augmenter leur moyenne du module (théorie/pratique des APSA). Dans ce cas, seule la note de rattrapage sera prise en compte.

5.3. Théorie APSA de Spécialité pour les étudiants de la filière "Education et Motricité"

Deux évaluations sont organisées en CCF (contrôle en cours de formation). Une 1ère évaluation comptant pour 40% de la note finale et une 2ème évaluation comptant pour 60%.

Les cours étant obligatoires sauf cas dérogatoire, à partir de la 3ème absence au cycle (justifiée ou non) l'étudiant(e) est considéré(e) comme défaillant et une note de 00/20 lui est attribuée.

Il revient à l'enseignant de fixer les modalités d'évaluation avec les étudiants(es) ayant un statut particulier (dossier à rendre, devoir maison, etc...) pour leur attribuer ces deux notes.

5.4 Autres unités d'enseignement de licence

La note de la première session correspond à la moyenne pondérée respectivement à 40 et 60% des 2 contrôles continus. Tous les étudiants sont ensuite inscrits en 2nde session et la note de 2nde session est obtenue en déterminant le maximum entre la note de 1ère session et le dernier contrôle continu (qui reprend l'ensemble du contenu du semestre). Pour les matières ne pratiquant pas le découpage en contrôle continu, stages inclus, les évaluations se déroulent classiquement avec une 1ère et une 2nde session.

Article 7 : Absence aux cycles des APSA, aux TD ou aux TP

La présence aux activités physiques et sportives, travaux dirigés et aux travaux pratiques est obligatoire.

Dans le cas d'une absence justifiée, quand cela est possible, avec l'accord du (des) professeur(s) et de l'administration, un étudiant peut rattraper ses cours avec un autre groupe. **Attention !** Ceci n'est pas un droit mais une faveur qui ne doit perturber aucune organisation **et être réalisée en accord avec le secrétariat pédagogique.**

Lorsque cet « aménagement » n'est pas possible, une absence, même justifiée, à une, plusieurs ou l'ensemble des séances de TD ou TP, sera prise en compte dans l'évaluation (note d'assiduité, fraction de la note en rapport avec le nombre de présences par rapport à la durée du cycle ...).

Absences et cas des étudiants(es) inaptes/blessés(es) :

Les cours étant obligatoires, sauf cas dérogatoire, à partir de la 3ème absence au cycle (justifiée ou non) l'étudiant(e) est considéré(e) comme défaillant et une note de 00/20 lui est attribuée.

Pour les étudiants inaptes/blessés(es), la présence en cours est obligatoire et les enseignants peuvent, dans la mesure du possible, organiser, aménager le cycle pour permettre une pratique adaptée.

Article 18 : Semestre non validé - Capitalisation partielle

Dès lors qu'un étudiant n'obtient pas la moyenne semestrielle de 10/20, son semestre n'est pas validé et il ne bénéficie pas de la totalité des crédits y correspondant. Dans ce cas en fin d'année universitaire, la moyenne des deux semestres de l'année est calculée.

La compensation entre deux semestres consécutifs est possible entre semestres d'une même paire pour les paires de semestre L1= (S1-S2), L2= (S3-S4), L3= (S5-S6) exclusivement. Cette compensation est automatique dès lors que la moyenne générale des notes obtenues pour les deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Un(e) étudiant(e), dont le semestre ou l'année est validée(e) par compensation, peut refuser cette compensation. Pour cela, il doit en faire la demande écrite auprès du secrétariat pédagogique concerné. Une décapitalisation peut être sollicitée auprès du responsable de filière par l'étudiant(e) selon un processus montrant sa motivation et sa stratégie.

Dans le cas contraire, l'étudiant bénéficie d'une capitalisation partielle. Seuls les crédits des U.E. où il a obtenu la note minimum de 10/20 sont définitivement acquis

Vote à l'unanimité

5° Commissions

E SIMONEAU présente au conseil la liste des membres des différentes commissions.

Commission des statuts d'étudiant salarié et sportif de haut niveau

SIMONEAU Emilie, Présidente

CADIOU Frédéric

GRAINDORGE Jérôme

MALAPEL Sébastien

ZOUDJI Bachir

Commission d'orientation

SIMONEAU Emilie, Présidente

ARNAL Thierry

ZOUDJI Bachir

Commission VAP

La nouvelle procédure mise en place l'an dernier impose la composition des commissions.

6° Questions diverses

G RICHARD demande si la taxe d'apprentissage permet le financement de la réalisation d'une vidéo promotionnelle ou d'une salle active.

G DENISSELLE répond par la négative pour la vidéo mais le financement d'une salle active est possible.

P JOSPIN présente un projet de partenariat avec un lycée professionnel pour la réalisation de matériel pour les tables de tennis adapté. Il demande si le financement de 4 tables à 350€ est possible sur le budget 2017.

E SIMONEAU donne son accord.

La séance est levée à 19h40.